Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 39

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-183888

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La main de fer du chef ne perd rien pour être, de temps en temps, gantée de velours. Il ne faut pas que le soldat puisse — victime d'une sévérité inutile — oublier un instant que sous sa capote qui est le signe de l'obéissance et du devoir, bat le cœur d'un citoyen libre.

* * *

Parmi les recueils de chansons que j'ai consultés et étudiés avec le plus de plaisir, je citerai en première ligne celui de Pierre Dupont. Il est à la fois, sans contredit, le plus véritablement populaire et le plus honnête de notre époque. Pierre Dupont est le chantre de l'ouvrier et des paysans.

Mais il est clair qu'il ne remplacera jamais pour nous les bonnes productions du terroir. Aussi devons-nous être reconnaissants à tous ceux qui travaillent à nous faire rester nous-mêmes, à nous conserver notre petite voix.

Qu'il me soit permis de remercier ici M. Giroud, compositeur de musique à Ste-Croix, pour les chansons et romances qu'il a publiées et dont plusieurs sont marquées au coin du bon goût et d'un naturel charmant. Je ne puis que lui souhaiter courage et succès pour la continuation de son œuvre.

Avec un peu d'effort et de bonne volonté de la part des musiciens et des poëtes nationaux, notre Suisse romande deviendra de moins en moins tributaire de la France pour ses chansons populaires.

Et ne s'en trouvera que mieux.

Thermes de Lessus, 21 septembre 1876.

L. C.

Un de nos abonnés a retrouvé dans de vieux papiers la pétition suivante adressée, vers la fin du siècle dernier, aux seigneurs du château de Coppet par les cordonniers de cette localité.

Très Respectueuse Adresse de plusieurs Maîtres Cordonniers, domicilier, dans la Baronnerie de Coppet.

Nous tous d'un commun accord venons, nous adresser trés-humblement auprès des Nobles et Genereux Seigneur Baron Dame Baronne Necker, pour nous éclaircir Sur les points et articles ci aprés et avec esperance d'en avoir la vérification.

Nous avons l'honneur d'exposer à vôtre Seigneurie, que des Cordonniers Bourgeois et habitants dans ce lieu, Sont Seulement a Loyer et ne possédant ny biens fonds de Campagne ny habitation et ne profite d'aucun priviléges publics quelconque et n'ont uniquement d'autres talens pr ce procurer le Simple nécessaire que par un travail trés-assidu, par le moyen d'une profession Sy peu favorisée de la fortune.

Nous prenons la liberté de demander trés-respectueusement à vôtre Seigneurie quels Sont les droits, que Messieurs vos ayens et directeurs de vôtre Château ont pr nos obliger à faire des Souliers gratis chaques années à vos messeillers de la Baronnerie de Coppet de même qu'aux foretiers de vos bois qui nous paroit fort étrange, que l'on tire des impots Sur la peine des pauvres ouvriers, nous n'avons pas nos marchandises de nôtre crüe, nous les achetons à leur plus haute valeur, et nous la travaillons à la Sueur de notre visage pour avoir un mediocre benéfice il s'agira donc de dixmer ce mediocre bénefice, que nous restera-t-il pr faire honneur à nos affaires, Sy la chose est sur ce pied ; elle nous met au point d'absorber enfin nos ressources, voyant que nous n'avons pas plus qu'il nous faut pr Subsister, la Baronnerie de Coppet, et dont le Seul endroit dans le monde ou l'on dixme Sur les corps de métiers, comme Sur les tonds de terre, nous achetons et nous revendons ; et toutes marchandises qui est commercée ne doit aucun droit au Seigneur, Sauf dans certains endroits des petits droits de transit dans les péages de LL. EEx., outre cela nous croyons être fondés a ne rien payer ; et comme cette incertitude nous pése, il nous importe considérablement d'avoir un éclaircissement, Sur lesquels nous prions trés-humblement Les Nobles et Généreux Seigneur Baron, et la trés vertueuse Dame la Baronne Necker, de bien vouloir jetter d'œil fixe en faveur des Suplians, esperant d'obtenir de vos bontes et avec succés notre demande, et quelle nous sera gracieusement accordée, — Nous ne finirons point Sans invoquer votre clemence et l'humanité de vos biens faits qui Son Si Sagement distribuer. Nous renouvellons ici l'assurance de nos efforts auprés de l'Etre Suprême pr le maintien de la Santé de vos Augustes personnes et Sommes trés-fidèles Sujets, — en attendant une reponse favorable par le porteur de la présente qui est un des suplians ;

(*Textuel.*)

Nous trouvons dans le *Sport* l'émouvante anecdote qui suit, empruntée aux annales militaires de la Russie :

Un trait, dit-il, qui atteint aux plus hautes limites de l'héroïsme, se raconte souvent au sujet du feld-maréchal prince Paskiévitch. C'était, sauf erreur, pendant le siége de Varsovie. Le maréchal avait donné l'ordre de diriger sur un point qui l'incommodait dans ses opérations une grêle d'obus, et attendait, avec impatience, le résultat du feu. Le résultat n'arrivait pas, le tir devait être mauvais; ses ordres les plus réitérés n'obtenaient aucune amélioration.

Le comte Paskiévitch, — il ne devint prince que par la prise de la ville, — enleva son cheval et se précipita à fond de train sur la proéminence où fonctionnait la malencontreuse batterie. — Quel est l'imbécile qui commande ici, demanda-t-il ? — C'est moi, répondit un officier, qui s'était approché du général. — Eh bien, capitaine, je vous dégraderai, puisque vous ne savez pas votre métier, vos obus n'agissent pas. — C'est vrai, répliqua le capitaine, mais c'est parce qu'on m'en a envoyé de mauvais qui n'éclatent pas. — A d'autres, monsieur, à d'autres. On ne me prend pas avec de semblables billevesées ; ce soir, vous serez sous jugement.

Le capitaine prit froidement un obus dans le tas préparé, alluma la mèche, puis posant dans la paume de sa main le projectile fumant, il le présenta au maréchal : « Voyez vous même, dit-il. » Le maréchal, sans s'émouvoir, croisa ses bras sur son dos et se mit avidement à regarder.

Il se fit alors un silence solennel. Les deux hommes restèrent immobiles et attendirent que la mèche s'éteignit.

Quand elle fut éteinte, le capitaine jeta l'obus à terre et le maréchal après avoir proféré sourdement les mots : « C'est vrai, » pique des deux et s'élance dans la mêlée pour prendre de nouvelles dispositions ; seulement le soir il avait envoyé au capitaine la croix militaire de Saint-Valdimir, comme il avait droit de le faire sur le champ de bataille.

Les personnes d'une noce village célébrée à Prilly, étaient venus festoyer à Lausanne, dans le jardin du Casino-Théâtre. Ils avaient presque tous passé la cinquantaine, et deux Lausannois, qui buvaient leur chope, cherchaient en vain les époux dans cette joyeuse compagnie.

L'un d'eux dit au sommelier : « Dites-moi.... où sont les époux? il n'y a là que des vieux et des vieilles. »

— *C'est frai,* répondit le garçon avec un accent allemand très prononcé, *il barait que c'est un ressemellage.*

Un conseiller logeant à l'Hôtel de France, éprouvait un désir irrésistible de parler dans la séance du lendemain, afin de n'être point qualifié de canard-muet par ses électeurs, qui n'avaient pas encore lu un seul échantillon de ses discours.

Se promenant à grands pas, avant de se mettre au lit, il apprenait sa leçon par cœur et se laissait aller à des mouvements oratoires dont s'amusaient fort deux autres députés installés dans la chambre voisine et séparés de leur collègue par une paroi fort peu discrète.

« Quoique pris à l'improviste, disait l'orateur, et » n'ayant pas l'intention de parler sur cette ques- » tion, je veux cependant présenter au Grand Conseil » quelques considérations, etc., etc. »

Et quelques instants après, il reprenait avec emphase : « Quoique pris à l'improviste, et n'ayant pas » l'intention de parler sur cette question, etc., etc. »

Le lendemain, nos deux écouteurs se firent un malin plaisir d'annoncer dans tous les couloirs que le collègue X..... ferait un grand discours et qu'il débuterait par ces mots : « Quoique pris à l'improviste et n'ayant pas l'intention, etc. »

Une demi-heure plus tard, le président donnait la parole au député X, vers lequel tous les yeux se dirigèrent :

« Monsieur le Président et Messieurs, quoique pris » à l'improviste et n'ayant pas l'intention de parler » sur cette question, je veux cependant présenter, » etc., etc. »

Toute l'assemblée partit d'un éclat de rire. Le pauvre orateur, qui débitait ce discours longuement médité et appris par cœur, ne comprenant pas ce qui pouvait lui valoir un tel accueil, s'embarrassa dans ses phrases et finit par s'asseoir.

Un brave paysan s'extasiait l'autre jour devant un panier où s'ébattaient une centaine de tortues appartenant à un marchand ambulant.

Il fixe longtemps d'un air d'admiration et d'envie ces petites bêtes qu'il voyait pour la première fois, et dit au marchand :

— Combien les vendez-vous?

— Trente sous mon ami.

— Trente sous! répète le paysan étonné. Avec la boîte?

La quantité d'ivoire importée en Angleterre s'élève annuellement à 650 tonnes dont 350 sont employées pour la consommation intérieure.

Le poids des défenses varie de 1 à 165 livres ; le poids moyen est de 38 livres ; l'ivoire vaut actuellement de 57 à 68 livr. st. les 100 kilogrammes, selon la qualité.

Pour obtenir la quantité d'ivoire importée annuellemant en Angleterre, 50,000 éléphants sont sacrifiés tous les ans. Si l'on tient compte de ces chiffres et qu'on les rapproche de la quantité d'ivoire exportée dans les autres pays, on peut se faire une idée du carnage qui est fait de ces animaux.

Bombay et Zanzibar exportent annuellement 160 tonnes d'ivoire, Alexandrie et Malte, 180 tonnes ; la côte occidendale de l'Afrique, 20 tonnes ; le Cap, 50 tonnes, et Mozambique, 14 tonnes.

Les plus grandes défenses sont fournies par les éléphants d'Afrique et sont exportées de Zanzibar. Elles produisent un ivoire de très belle qualité, opaque, tendre, facile à travailler et qui ne se rendille pas.

L'ivoire de Siam est très demandé pour les ouvrages de ciselures et d'ornement, parce qu'il est tendre, d'un beau grain et translucide.

Les défenses qui viennent de Mozambique et du Cap dépassent rarement 70 livres.

De temps en temps, quelques tonnes d'ivoire fossile sont recueillies dans les régions arctiques et en Sibérie. Cet ivoire est le produit des défenses d'éléphants qui sont ensevelis dans la glace, où ils sont conservés depuis des temps inconnus. Quelques-unes des défenses de ces animaux qui sont encore couverts de poils et qui sont d'une stature gigantesque sont dans d'aussi bonnes conditions pour être travaillées que les meilleurs ivoires modernes.

Nous remercions la personne qui a eu l'aimable attention de nous envoyer la copie d'une nouvelle d'Alphonse Daudet, intitulée le *Prussien de Belisaire*. Mais nous devons lui faire observer que nous ne pouvons la publier qu'avec l'autorisation de l'auteur.

L. Monnet.

ANNONCES

EN SOUSCRIPTION :

LES CAUSERIES DU CONTEUR VAUDOIS

2me SÉRIE

Un joli volume de 160 pages.

Adresser les demandes au bureau du Conteur Vaudois, *à Lausanne.*

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE ET F. REGAMEY